



Principes de Participation Publique dans les Politiques Budgétaires



1 ACCESSIBILITÉ

Diffuser des informations budgétaires complètes et toutes les autres données pertinentes, qui peuvent être facilement accessibles et comprises par tous, et être utilisées, réutilisées et transformées, notamment dans des formats de données ouvertes.



2 OUVERTURE

Fournir des informations complètes sur l'objectif, la portée, les contraintes, les résultats escomptés, les processus et les calendriers, ainsi que sur les résultats attendus et réels de la participation du public, et, y être sensible.



3 INCLUSIVITÉ

Faire participer de manière proactive les citoyens et les acteurs non étatiques, y compris les groupes et les personnes exclus et vulnérables, et les voix qui se font rarement entendre, sans discrimination quelconque & examiner les contributions du public sur une base objective sans tenir compte de leur source.



4 RESPECT DE L'EXPRESSION DE SOI

Leur permettre d'exprimer leurs intérêts à leur manière et de choisir les moyens de participation qu'ils préfèrent. Il se peut qu'il existe des groupes qui soient habilités à parler au nom d'autrui.



5 OPPORTUNITÉ

Suffisamment de temps pendant les cycles budgétaires et de politiques pour des contributions au cours de chaque phase; pendant qu'un éventail d'options est encore disponible; et, lorsque cela est souhaitable, permettre plus d'un cycle d'engagement.



6 ÉTENDUE

Fournir des informations sur les principaux objectifs, options, choix et compromis de politiques, les impacts éventuels, et intégrer une diversité de points de vue; assurer une rétroaction sur les contributions du public et sur la manière dont celles-ci ont été incorporées.



7 PROPORTIONNALITÉ

Utiliser une combinaison de mécanismes de participation proportionnels à l'ampleur et à l'impact de la question ou de la politique concernée.



8 DURABILITÉ

Des activités continues et régulières de participation afin d'augmenter le partage des connaissances et la confiance mutuelle au fil du temps; institutionnaliser la participation du public; la rétroaction fournie entraîne la révision des décisions de politique budgétaire; et, examiner puis évaluer régulièrement l'expérience pour améliorer l'engagement futur.



9 COMPLÉMENTARITÉ

Veiller à ce que que les mécanismes de participation publique et d'engagement citoyen complètent et améliorent l'efficacité des systèmes existants de gouvernance et de responsabilisation.



10 RÉCIPROCITÉ

Toutes les entités étatiques et non étatiques doivent: être ouvertes sur leur mission, sur les intérêts qu'elles cherchent à mettre en avant, et qui représentent-elles; respecter tout ce qui a été convenu; et, coopérer pour atteindre les objectifs.